

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1299**5 décembre 2003****SOMMAIRE**

Aircargo Trucking S.A., Strassen	62314	Marint S.A., Luxembourg	62306
Alfelux, S.à r.l., Roedt	62311	Médial, S.à r.l., Luxembourg	62330
Alp Desing Holding S.A., Luxembourg	62329	Médial, S.à r.l., Luxembourg	62330
Alp Desing Holding S.A., Luxembourg	62329	Mega-Car S.A., Mersch	62347
AP Portico Heveliusz, S.à r.l., Luxembourg	62351	Mindeco S.A., Strassen.	62329
Axel Assets Management S.A., Luxembourg	62341	Mindeco S.A., Strassen.	62329
Barbieri S.A.H., Luxembourg	62307	Mon S.A., Strassen	62350
Barbieri S.A.H., Luxembourg	62307	Mova Investment Holding S.A., Luxembourg	62313
(La) Borsa, S.à r.l., Luxembourg.	62341	Northwind Holding S.A., Luxembourg.	62311
BRE/Luxembourg I Property, S.à r.l., Luxembourg	62348	Northwind Holding S.A., Luxembourg.	62311
Casinvest S.A., Mersch	62338	Okazmusic, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	62339
Citigroup International Luxembourg Limited, S.à r.l., Luxembourg.	62314	PBM Technology S.A., Luxembourg.	62313
Constructions Aveirenses, S.à r.l., Bergem.	62339	Percontrol S.A.	62341
Constructions Claridge, S.à r.l., Mersch.	62340	ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Luxembourg	62338
Consult.Com Holding S.A., Luxembourg	62351	Rapier Holding S.A., Luxembourg	62316
Dal Financière S.A., Luxembourg.	62311	Rockwell S.A., Luxembourg	62309
Deloro Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	62330	Rockwell S.A., Luxembourg	62313
E.P. Euro Partner S.A., Luxembourg.	62307	Samarec S.A., Luxembourg.	62309
EDS, Electronic Data Systems Luxembourg S.A., Luxembourg.	62336	Samarec S.A., Luxembourg.	62310
Elliott Business Style S.A., Luxembourg	62338	SERIE, Société Européenne pour la restructura- tion et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Luxem- bourg	62337
Esso Luxembourg S.A., Bertrange	62337	Seaside International Investments S.A., Luxem- bourg	62308
Europe America Business, S.à r.l., Strassen	62312	Seaside International Investments S.A., Luxem- bourg	62310
Europe America Business, S.à r.l., Strassen	62312	Senior Care A.G., Luxembourg	62306
Europe Assets Luxembourg S.A., Luxembourg	62310	SGAM Equisys Fund, Sicav, Luxembourg	62309
Fashion Control Finance S.A., Luxembourg	62315	Socoflux S.A., Luxembourg.	62351
Fininvest S.A., Luxembourg.	62348	T & A Europe S.A., Luxembourg	62342
Gold Properties S.A., Luxembourg	62307	Toiture Classique, S.à r.l., Dudelange	62313
Guisan S.A.H., Luxembourg	62308	Toiture Classique, S.à r.l., Dudelange	62314
Guisan S.A.H., Luxembourg	62308	UBS (Lux) Bond Sicav, Luxembourg	62306
Hammeerfest Investment S.A., Luxembourg	62308	(La) World Fin, S.à r.l., Luxembourg	62352
HVB Alternative Management Lux. S.A., Luxem- bourg.	62312	(La) World Fin, S.à r.l., Luxembourg	62352
Immobilière Les Alouettes, S.à r.l., Mersch	62340	(La) World Fin, S.à r.l., Luxembourg	62352
Information Technology Investments S.A., Luxem- bourg.	62306	(La) World Fin, S.à r.l., Luxembourg	62352
Internationale Coiffure S.A., Luxembourg	62340	WPP Luxembourg Holdings 2003, S.à r.l., Luxem- bourg	62344
International Logistic Holding S.A., Luxembourg	62339	Xenophon, S.à r.l., Luxembourg	62322
Itaca International S.A., Luxembourg	62337		
Iteam Luxembourg S.A., Luxembourg	62350		
Jabora Investments S.A., Luxembourg	62309		
Laure, S.à r.l., Mersch	62341		
Lekso Financial S.A., Luxembourg	62311		

INFORMATION TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.113.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Signature.

(076557.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

UBS (LUX) BOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.385.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 22 septembre 2003

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004:

* M. Heinz Hämmerli

* M. Mario Cueni

* M. Manuel Hauser

* M. Andreas Jacobs

* M. Gilbert Schintgen

- Est réélue commissaire aux comptes pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2004

* PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2003.

UBS (LUX) BOND SICAV

M. Hauser / G. Schintgen

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04720. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(076568.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SENIOR CARE A.G., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

H. R. Luxemburg B 95.847.

Gemäss Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 10. November 2003, sind die Übergangsbestimmungen der Gründungsurkunde vom 19. September 2003 wie folgt umgeändert worden:

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2004.

Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2005 statt.

Luxemburg, den 17. November 2003.

Für SENIOR CARE A.G.

société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG

société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03988. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(076618.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

MARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 56.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076802.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

GOLD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 76.462.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend. Son mandat s'achèvera l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour GOLD PROPERTIES S.A.

société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076626.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

E.P. EURO PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 68.441.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour E.P. EURO PARTNER S.A.

société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076722.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

BARBIERI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.008.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Le Conseil d'administration

Signature

(076791.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

BARBIERI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.008.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 novembre 2003, les mandats des administrateurs Karim Van den Ende, Joseph Collaro et Monica Menzel ainsi que du commissaire du comptes, la société KV ASSOCIATES S.A., ont été reconduits pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Signature

Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076797.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

HAMMEERFEST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.759.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Guy Kettmann au Conseil d'Administration a été ratifiée.

Par cette même assemblée AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement Mme Isabelle Arend. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée annuelle de 2005.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour HAMMEERFEST INVESTMENT S.A.

société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076725.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SEASIDE INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.788.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Le Conseil d'administration

Signature

(076792.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

GUISAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

(076796.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

GUISAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.372.

—
Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17 novembre 2003, les mandats des administrateurs Karim Van den Ende, Joseph Collaro et Monica Menzel ainsi que du commissaire aux comptes, la société KV ASSOCIATES S.A., ont été reconduits pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076799.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

JABORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.537.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Le Conseil d'administration

Signature

(076795.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SGAM EQUISYS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.184.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(076810.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ROCKWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.786.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 novembre 2003, les mandats des administrateurs Karim Van den Ende, Joseph Collaro et Monica Menzel ainsi que du Commissaire aux Comptes, la société KV ASSOCIATES S.A., ont été reconduits pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076800.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SAMAREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.365.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2002, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Mme Birgit Mines-Honneff, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

- M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

- M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

- M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

- Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SAMAREC S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076734.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SAMAREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.365.

—
Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Madame Birgit Mines-Honneff s'est démise de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SAMAREC S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076736.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SAMAREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.365.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2003, les démissions des Administrateurs M. Guy Bauman, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, ont été acceptés et VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été appelées aux fonctions d'Administrateurs.

Par cette même Assemblée la démission du Commissaire aux Comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été acceptée et AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SAMAREC S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076737.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

SEASIDE INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.788.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 novembre 2003, les mandats des administrateurs Karim Van den Ende, Joseph Collaro et Monica Menzel ainsi que du Commissaire aux Comptes, la société KV ASSOCIATES S.A., ont été reconduits pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076801.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EUROPE ASSETS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.692.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076804.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.620.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076806.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

NORTHWIND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.620.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076805.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

LEKSO FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.200.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076808.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ALFELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt.
R. C. Luxembourg B 70.120.

Constituée par-devant M^e Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 juin 1999, acte publié au Mémorial C n° 616 du 17 août 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 20 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 111 du 14 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour ALFELUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(076915.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

DAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 58.107.

Par décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2003, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, avec effet au 17 juin 2003.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour DAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076583.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EUROPE AMERICA BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 83.253.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03184, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

P. Lux.

(077038.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

EUROPE AMERICA BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R. C. Luxembourg B 83.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 novembre 2003.

P. Lux.

(077036.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

HVB ALTERNATIVE MANAGEMENT LUX. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 83.747.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2003

Première résolution

Le rapport d'activité pour l'année se clôturant au 31 décembre 2002 a été approuvé.

Seconde résolution

Le rapport d'auditeur pour l'année se clôturant au 31 décembre 2002 a été approuvé.

Troisième résolution

Les états financiers pour l'année se clôturant au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Quatrième résolution

Il a été décidé que les bénéfices annuels pour 2002 est de EUR 1.755.353,84 et sera distribué comme suit:

- EUR 17.750,- seront ajoutés aux réserves des «Angerechnete Vermögenssteuer 2002»
- Le solde (EUR 1.737.603,84) sera distribué en dividendes à HVB ALTERNATIVE INVESTMENT AG et sera compensé avec les à recevoir.

Cinquième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

- M. Alexander Goetzinger
- M. André Schmit
- M. Pierre Delandmeter

Septième résolution

Décharge a été donnée au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Huitième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le mandat de KPMG en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour HVB ALTERNATIVE MANAGEMENT LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076976.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 36.563.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2003, un nouveau Conseil d'Administration composé de KOFFOUR S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, VALON S.A., 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg a été nommé en remplacement de MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann, démissionnaires. Un nouveau Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaires Myriam Spiroux-Jacoby. Les mandats des nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour MOVA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076606.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ROCKWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.786.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

Le Conseil d'Administration
Signature

(076793.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

PBM TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 87.865.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 13 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1268 du 2 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PBM TECHNOLOGY S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.
Signature

(076936.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 50, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 66.268.

Les associés de la société à responsabilité limitée TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Dudelange, 50, rue de l'Etang.

Ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant administratif de la société Monsieur Ramzo Skrijelj, demeurant à Lagatore, 84312 Petnika-Berane (Montenegro).

2. Monsieur Zahid Skrijelj occupera dorénavant, la fonction de gérant technique.

3. La société ne pourra dorénavant être engagée que par la signature conjointe des deux gérants ceci en toutes circonstances.

Z. Skrijelj / R. Skrijelj.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077293.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 50, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 66.268.

Cession de parts

Entre les soussignés:

Monsieur Zahid Skrijelj, demeurant à L-3465 Dudelange, 50, rue de l'Etang,
d'une part, et

Monsieur Ramzo Skrijelj, demeurant à Lagatore 84312 Petnica Berane (Montenegro)
d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Zahid Skrijelj est propriétaire de 500 parts de la société à responsabilité limitée TOITURE CLASSIQUE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à Dudelange, 50, rue de l'Etang.

Monsieur Zahid Skrijelj cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Ramzo Skrijelj, qui accepte, 250 parts, de la société dont s'agit.

Par la présente cession, Ramzo Skrijelj devient propriétaire des 250 parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; il aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, Monsieur Zahid Skrijelj, cédant subroge Ramzo Skrijelj, cessionnaire, dans tous ses droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 6.197,34 EUR, montant que Monsieur Zahid Skrijelj reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Les frais, droits et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cédant

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Z. Skrijelj / R. Skrijelj.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077291.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

CITIGROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: E14 5LB London, Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf.
Principal établissement: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 83.654.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(076973.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

AIRCARGO TRUCKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.693.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2003

Les actionnaires de la société AIRCARGO TRUCKING S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 18 septembre 2003, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

* le Conseil d'Administration de la société actuellement en place est remplacé par un nouveau Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Camille Weis, gérant de sociétés, demeurant à Roodt-Eisch (administrateur-délégué)
- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg
- Madame Elisabeth Weis, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

* Pleine et entière décharge est donnée au Conseil d'Administration précédent.

* Les mandats des membres du nouveau Conseil d'Administration de la société seront valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Strassen, le 18 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077303.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

FASHION CONTROL FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.

H. R. Luxembourg B 54.749.

Im Jahre zweitausendunddrei, am einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft FASHION CONTROL FINANCE S.A., (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 54749, gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 30. April 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 372 vom 3. August 1996.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars, vom 5. Oktober 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 977 vom 20. Dezember 1999.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Marie-Fiore Ries-Bonani, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Brendan D. Klapp, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in Beles (Luxemburg).

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzählerin Frau Romaine Scheifer-Gillen, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

3.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Aufsichtskommissar.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, sowie eine beglaubigte Ablichtung der durch die erscheinenden Aktionäre vorgebrachten Aktienzertifikate und die Vollmacht des vertretenen Aktionärs werden von den anwesenden Aktionäre, dem Versammlungsvorstand und vom amtierenden Notar unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt; wurde ordnungsgemäß einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschliesst die Gesellschaft FASHION CONTROL FINANCE S.A. mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum Liquidator der Gesellschaft:

Herrn Adrien Schaus, Rechnungsprüfer, mit beruflicher Anschrift in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.

Der Liquidator kann dazu den Herrn Hypothekensbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizialeintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieneintragungen vornehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Dritter Beschluss

Die Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschliesst allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Aufsichtskommissar der Gesellschaft, volle und gänzliche Entlastung für die Ausübung ihrer respektiven Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar, das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: M.F. Ries-Bonani, B. D. Klapp, R. Scheifer-Gillen, J.J. Wagner.

Enregistré zu Esch-sur-Alzette, am 23 octobre 2003, Band. 879, Blatt. 99, Feld 6. – Erhalten 12 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 24. November 2003.

J.-Wagner.

(077547.3/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

RAPIER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 96.940.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Coïß, assistante juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 octobre 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

2) FACETTE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 28 octobre 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de RAPIER HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé:

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Cession des actions:

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés. Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires.

Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée. En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

3) Le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale qui suit la constitution.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GESTADOR S.A., trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	3.999 actions
2) FACETTE S.A., une action	1 action
Total: quatre mille actions	4.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 3.000.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg, le 14 juin 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

c) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, né à Diekirch, le 1^{er} juin 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, né à Bienne (Suisse), le 18 mai 1939, CH-8803 Rüslikon, Alpens-trasse 8.

Monsieur Michel de Groote, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, R. C. Luxembourg B 67.895, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

5) Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) GESTADOR S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs Carole Cois, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 28th, 2003, which will remain annexed to the present deed.

2) FACETTE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy,

here represented by Mrs Sandy Roeleveld, legal assistant, residing in Arlon (Belgium),

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 28th, 2003, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed an limited holding company (société anonyme holding) under the name of RAPIER HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Authorised capital

The corporate share capital may be increased from its present amount to five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Transfer of shares

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered mail indicating the number and the reference of the shares which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the shares at a price which shall be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the price indicated here above. In failure of the board of directors to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of directors and shall offer his shares to the other shareholders.

The existing shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value. When a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

Any voting rights of the shares of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

Administration - Supervision

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Decisions of the board of directors can be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Fiscal year - General meeting

Art. 12. The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday in May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and four.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.

3) The chairman of the board of director and the first delegate of the board of director may be appointed by the general meeting following the incorporation.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) GESTADOR S.A., three thousand and nine hundred ninety-nine shares	3,999 shares
2) FACETTE S.A., one share	1 share
Total: four thousand shares	4,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 3,000.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at four and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, born at Kamina (Congo), on the 7th June 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Mr José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, born at Luxembourg, on the 14th June 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

c) Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, born at Diekirch, on the 1st June 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Mr Markus Neuenschwander, avocat, born to Bienne (Suisse), on the May 18th 1939, CH-8803 Rüschtikon, Alpenstrasse.

Mr Michel de Groote, above-named, is appointed chairman of the board of directors.

3) Has been appointed auditor:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, R. C. Luxembourg B 67.895, having its registered office in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand eight.

5) The registered office is fixed in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of Maître Frank Baden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergencies between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois, S. Roeleveld, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 14, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

F. Baden.

(078013.3/200/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

XENOPHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 96.948.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-eighth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

RMC EUROPE LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at RMC House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey TW20 8TD.

The founder is here represented by Mr Mark Bevington, companies director residing professionally at RMC House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey TW20 8TD, acting in his capacity of authorised representative.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

Art. 2. The Company's name is XENOPHON, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 10,000 (ten thousand pounds), represented by 500 (five hundred) shares of GBP 20 (twenty pounds) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management - Supervision

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. The company's operations are supervised by one or more auditors.

Partners decisions

Art. 15. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

If the partners number exceeds twenty-five, the decisions of the partners are taken by meetings of the partners. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the third Thursday of June or on the following day if such a day is a public holiday. Other general meetings of partners shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each partner at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole partner and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 19. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by RMC EUROPE LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 10,000 (ten thousand pounds) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of registration, the contribution's amount is estimated at EUR 14,450,- (fourteen thousand four hundred and fifty euros).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

I) The following managers are appointed for an undetermined duration

1.- Mr Georges Champion, Lawyer, born on 23rd March 1955 in Cusset (France), residing at 18, rue Marcel Boudarias, 94140 Alfortville, France

2.- Mr Bruno Bagnouls, Employee, born on 9th May 1971 in Nancy (France), residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

3.- Mrs Babette Chambre, Employee, born on 1st August 1968 in Magdeburg (Germany), residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two managers.

II) PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg be appointed statutory auditor for an undetermined duration.

III) The Company shall have its registered office in L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

RMC EUROPE LIMITED, une société de droit Anglais, ayant son siège social à RMC House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey TW20 8TD

Fondateur ici représenté par Monsieur Mark Bevington, administrateur de sociétés résidant professionnellement à RMC House, Coldharbour Lane, Thorpe, Egham, Surrey TW20 8TD, agissant en sa qualité de représentant autorisé.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera XENOPHON, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt finan-

cier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 10.000 (dix mille livres sterling), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 20 (vingt livres sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Une convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Art. 14. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Si le nombre d'associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le troisième jeudi du mois de juin ou le jour suivant si ce jour est un jour férié. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par RMC EUROPE LIMITED, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 10.000 (dix mille cinq livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport est estimé à EUR 14.450,- (quatorze mille quatre cent cinquante euros)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

I) Les gérants suivants sont nommés pour une durée indéterminée:

1.- Monsieur Georges Champion, Avocat, né le 23 mars 1955 à Cusset (France), demeurant au 18, rue Marcel Boudarias, 94140 Alfortville, France

2.- Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant au 398, route d'Esch L-1471 Luxembourg

3.- Madame Babette Chambre, Employée, née le 1^{er} août 1968 à Magdeburg (Allemagne), demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

II) PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

III) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bevington, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 10, case 2. – Reçu 144,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

J. Elvinger.

(078015.3/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

MINDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.718.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MINDECO S.A.

Signature

(076996.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MINDECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.718.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MINDECO S.A.

Signature

(076995.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.641.

Société anonyme constituée sous la dénomination de ALP DESIGN suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 21 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 338 du 6 août 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 6 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 91 du 11 mars 1994 et en date du 23 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 758 du 20 octobre 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés, la société adoptant la dénomination actuelle, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 671 du 24 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme

Signature

(077028.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 39.641.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Robert Roderich et Luciano Dal Zotto, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

ALP DESIGN HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077026.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MEDIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 22.632.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MEDIAL, S.à r.l.

Signature

(076999.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

MEDIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 14, rue d'Orval.
R. C. Luxembourg B 22.632.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour MEDIAL, S.à r.l.

Signature

(076997.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

DELORO HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 96.901.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DELORO STELLITE HOLDINGS CORPORATION, a Delaware Corporation, incorporated in the State of Delaware, registered in the trade register of USA, with the trade register number 43-1508496 and having its registered office in 555 N. New Ballas Rd., Suite 305, St. Louis, MO 6314, State of Delaware, United States,

Hereby represented by Mr David Maria, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 24, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «*Company*»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «*Law*»), as well as by the articles of association (hereafter the «*Articles*»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination DELORO HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 - Subscribed and authorised share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man-company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' Meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' Meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of the month of June, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
DELORO STELLITE HOLDINGS CORPORATION	500	12,500	100%
Total	500	12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered for an indefinite period by the following managers:
 - a. Mr Dirk Oppelaar, lawyer, born on December 7, 1968 at Kupang, having his professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - b. Mrs Stéphanie Colson, lawyer, born on April 15, 1976 at Remiremont, France having her professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The registered office of the Company shall be established at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
3. PricewaterhouseCoopers having its registered office in 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg is appointed statutory auditor of the Company.
4. As transitory measure, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DELORO STELLITE HOLDINGS CORPORATION, une société du droit de l'Etat du Delaware, constituée au Delaware, inscrite au registre du commerce de St Louis Delaware sous le n° 43-1508496, établie et ayant son siège social à 555 N. New Ballas Rd., Suite 305, St. Louis, MO 6314, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur David Maria, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 octobre 2003

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: DELORO HOLDINGS (LUX), S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management**7.1 - Nomination et révocation**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts	Montant souscrit	% de capital social
DELORO STELLITE HOLDINGS CORPORATION	500	12.500	100%
Total	500	12.500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Résolution de l'associé

1. La Société est administrée pour une période indéfinie par les gérants suivants:
 - a. M. Dirk Oppelaar, avocat, né le 7 décembre 1968 à Kupang, ayant pour adresse professionnelle le 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - b. Mme Stéphanie Colson, juriste, née le 15 avril 1976 à Remiremont, France ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
3. PricewaterhouseCoopers, établie et ayant pour siège social le 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. A titre transitoire, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Maria, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 10, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077175.3/211/380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg, Hamm Office Park.

R. C. Luxembourg B 29.599.

EXTRAIT

Lors de la réunion du 27 août 2003 le conseil d'administration a décidé de démettre M. Lode Fiey de ses fonctions de directeur des ressources humaines de la société et de lui retirer les pouvoirs de signature pour la représentation de la société dans le cadre de ses fonctions à partir du 1^{er} novembre 2002.

Le conseil d'administration du 27 août 2003 a par ailleurs décidé de nommer Mme Claudia Poels, Toekomststraat 126, B-9040 Gand, directrice des ressources humaines à partir du 1^{er} novembre 2002 et d'autoriser Mme Claudia Poels à représenter la société dans le cadre de ses fonctions de directrice des ressources humaines par sa seule signature.

Le conseil d'administration du 27 août 2003 a pris acte de la démission des administrateurs suivants:

- M. Peter John Clough (à partir du 31 août 2002),
- M. John Anthony Meyer (à partir du 7 mars 2003),
- M. Roderick John Edwards (à partir du 27 février 2003),
- M. Steven Robert Leonard (à partir du 9 août 2002).

Suite à la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 27 août 2003, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Ludo de Bie, administrateur de société, résidant à Vijverstein 18, B-2820 Bonheiden, Belgique,
- M. Yvan Morel de Westgaver, administrateur de société, résidant à Chemin du Ry 25, B-1300 Wavre, Belgique,
- M. Luc Holper, administrateur de société, résidant à 21, rue Nic Biever, L-3425 Dudelange, Luxembourg.

Lors de la réunion du 15 mars 2001 le conseil d'administration de la société a décidé que la gestion journalière et la représentation de la société sont confiées à M. Luc Holper, administrateur de sociétés, demeurant à 21, rue Nic Biever, L-3425 Dudelange et a autorisé M. Luc Holper à représenter la société dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature.

Pour EDS, ELECTRONIC DATA SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK05067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077140.3/267/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ESSO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 7.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue à Bertrange, le 30 avril 2003

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire il ressort que:

Conformément à l'article 13 des statuts Messieurs E.S. de Vries, J. Van Roost et R. Kremer ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans.

Le mandat de Messieurs E.S. de Vries, J. Van Roost et R. Kremer prendra fin à la date de l'assemblée générale de 2006.

Conformément à l'article 22 des statuts l'assemblée décide de désigner pour un terme de 3 ans PricewaterhouseCoopers, Luxembourg comme réviseur d'entreprises, afin d'examiner les comptes annuels. Ce mandat se terminera au 31 décembre 2006.

Cinquième résolution

En exécution de l'article 16 des statuts, l'assemblée décide, à l'unanimité des voix, de ne pas allouer d'émoluments aux administrateurs.

Les émoluments annuels du réviseur d'entreprises sont fixés à 22.758 euros de commun accord entre la société et ledit réviseur d'entreprises.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenue à Bertrange, le 30 avril 2003

Le conseil nomme Messieurs J. Van Roost, E.S. de Vries et R. Kremer comme administrateurs-délégués. Ensuite le conseil élit Monsieur J. Van Roost comme président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme

R. Kremer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077213.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ITACA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 82.792.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 décembre 2002

Administrateurs présents: Patrick Solvay, Claude Penneman

Administrateurs représentés: MATHILODOS représentée par Alexander de Wit

Le conseil d'administration s'est réuni le 20 décembre 2002 sur l'ordre du jour suivant:

Convocation des administrateurs en assemblée générale extraordinaire le 20 décembre 2002 sur l'ordre du jour suivant:

1. Constat de la libéralisation du capital à hauteur de 122.580,- EUR par versement, effectué le 9 décembre 2002 sur le compte de la FORTIS BANQUE société ITACA INTERNATIONAL S.A.

Première résolution

Les administrateurs prennent acte de l'intégralité de la libéralisation totale du capital à hauteur de 100% soit 1.250.000,- EUR, suite aux versements effectués par les actionnaires en date du 9 février 2002 pour un montant total de 122.580,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077267.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

SERIE, SOCIETE EUROPEENNE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'INGENIERIE DE L'ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 31.696.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077159.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ELLIOTT BUSINESS STYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.681.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 18 novembre 2003

L'an deux mille trois, le mardi 18 novembre à 11.00 heures, s'est tenue, au siège de la société, une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la SA ELLIOTT BUSINESS STYLE S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Collet Nicolas, suppléant.

Monsieur le président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que de ce fait, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation.

Madame la Présidente constitue son bureau et nomme Mme Chaineux Sandra, scrutatrice et Mme Heyden Gisèle, secrétaire.

L'assemblée est donc parfaitement constituée et peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur et d'un administrateur-délégué

Résolution

1. Nomination d'un administrateur et d'un administrateur-délégué

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination de Monsieur Giacalone Christian, employé, domicilié Av. Gaston Diderich, 174, L-1420 Luxembourg, né le 14 septembre 1972, administrateur de société, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2003 et lui confère le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle et co-signature obligatoire sur tous les documents engageant la société.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Scrutatrice / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077250.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.060.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société, le 23 septembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Date: le 23 septembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077178.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

CASINVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 70.046.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04503, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, septembre 2003.

Pour CASINVEST S.A.

N. Arend / R. Reding

Liquidateurs

(077058.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 90.995.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2003

Vendredi, le 24 octobre 2003 à 14.00 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

1. Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 27, rue Clair Chêne,

2. Monsieur Rui Sa Coelho, demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société dont le capital social douze mille cinq cents euros (€ 12.500,00) représenté par cent parts (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,00) chacune:

- Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos, prénommé, soixante parts sociales	60
- Monsieur Rui Sa Coelho, prénommé, quarante parts sociales.	40
Total: cent parts sociales	100

Résolution

L'assemblée nomme comme deuxième gérant technique Monsieur José Da Silva Santos, demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 125, rue de l'Alzette, qui accepte.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des gérants.

C. Ferreira Dos Santos / R. Sa Coelho.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077191.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

OKAZMUSIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Boltgen.

R. C. Luxembourg B 95.498.

Les associés de la société à responsabilité limitée OKAZMUSIC, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-4038 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue Boltgen.

Ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant technique de la société, ensemble avec Monsieur David Girardi, qui reste gérant administratif, Monsieur Paulo Madeira, demeurant à L-3285 Bettembourg, 10, rue Willmar.

2. La société ne pourra dorénavant être engagée que par la signature conjointe des deux gérants ceci en toutes circonstances.

D. Girardi / P. Madeira.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077295.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

INTERNATIONAL LOGISTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.301.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2003**Transfert du siège social*

Les actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL LOGISTIC HOLDING S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société le 20 octobre 2003, ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège de la société de:

16, Val Sainte-Croix

L-1370 Luxembourg

à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Ce transfert de siège prend effet immédiatement.

Le 20 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077320.3/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

INTERNATIONALE COIFFURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 72.900.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le 23 septembre 2003 à 10.30 heures*

La séance est ouverte à 10.30 heures

L'assemblée procède à l'installation de son bureau.

- Président: Monsieur Alberico Leite Ribeiro
- Secrétaire: Madame Lidia Leite Ribeiro
- Scrutateur: Madame Ruth Dos Santos

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il ressort de la liste de présence annexée à la présente dûment signée par les membres du bureau que l'intégralité du capital est représentée;
- que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
- que pour assister à la présente Assemblée des actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires; que l'Assemblée est donc régulièrement constituée pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour énumérés ci-dessous.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social,
2. Divers.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1. Le siège social de la société est transféré au 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2003; Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et personne d'autre ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

A. Leite Ribeiro / L. Leite Ribeiro / R. Dos Santos
Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00441. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077279.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

CONSTRUCTIONS CLARIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 43.413.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04510, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

*Pour CONSTRUCTIONS CLARIDGE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch
Signature*

(077063.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

IMMOBILIERE LES ALOUETTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 42.067.

—
Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

*Pour IMMOBILIERE LES ALOUETTES, S.à r.l.
FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch
Signature*

(077066.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

PERCONTROL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 46.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 avril 2002 à 15.00 heures

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc Leroi de son poste d'administrateur avec effet au 31 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077560.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 86.845.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2003**Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes**Conseil d'Administration*

Monsieur Jean-Marc Bouverat, dirigeant, demeurant en Suisse

Monsieur Daniel Epps, conseil économique, Luxembourg

Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, réf. LSO-AK02251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077323.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

LA BORSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2444 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.637.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04513, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

Pour LA BORSA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(077067.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04516, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

Pour LAURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(077069.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

T & A EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.941.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 4 novembre 2003.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée,
en vertu d'une procuration lui délivrée le 4 novembre 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de T & A EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Néanmoins toute acquisition ou vente de participations doit être soumise à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le quatrième lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2004.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- AQUALEGION Ltd., prédésignée, quatre-vingt-seize actions	96
2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, prédésignée, quatre actions	4
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2003, vol. 425, fol. 87, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 novembre 2003.

H. Hellinckx.

(078017.3/242/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 92.911.

In the year two thousand three, the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.911 (the Company). The Company has been incorporated on 10th March, 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 501 of 8th May, 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 22nd May, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 694 of 2nd July, 2003.

WPP FINANCE CO. LIMITED, a limited liability company, with registered office at 27, Farm Street, London, W1J 5RJ, England (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Bernard Beerens, lawyer, residing in 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The proxyholder appointed Mr Patrick Van Hees, lawyer in Luxembourg, as secretary of the deed.

The Sole Shareholder represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,333,350.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each to EUR 2,345,850.- (two million three hundred and forty-five thousand eight hundred and fifty euros) by way of the issue of 93,334 (ninety-three thousand three hundred and thirty-four) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

2. Subscriptions and payment to the share capital increase specified under item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 4 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,333,350.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to EUR 2,345,850.- (two million three

hundred and forty-five thousand eight hundred and fifty euros) by way of the issue of 93,334 (ninety-three thousand three hundred and thirty-four) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to 93,334 (ninety-three thousand three hundred and thirty-four) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each and it fully pays up such new shares for an aggregate nominal value of EUR 2,333,350.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euros) together with an issue premium in the amount of EUR 4.- (four euros) by a contribution in kind.

Such contribution in kind consists of the contribution in kind of a claim in an amount of EUR 2,333,354.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-four euros) that the sole shareholder has against the Company (the Claim).

The contribution in kind of the Claim, in an aggregate amount of EUR 2,333,354.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-four euros) is to be allocated as follows: (i) an amount of EUR 2,333,350.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty euros) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (ii) an aggregate amount of EUR 4.- (four euros) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder as at 30th September, 2003 and signed for approval by a director of the Sole Shareholder FinCo, and a certificate dated 28th October, 2003 issued by a director of the Sole Shareholder that:

1. the attached balance sheet as at 30th September, 2003 shows intercompany receivables in an amount of EUR 2,327,998.- (two million three hundred and twenty-seven thousand nine hundred and eighty-eight euros) payable by the Company to FinCo on 30th September, 2003. Interests in an amount of EUR 5,356.- (five thousand three hundred and fifty-six euros) are payable by the Company on such an amount on 31st October, 2003. As a consequence, the aggregate amount of the Claim that FinCo has against the Company on 31st October, 2003 is EUR 2,333,354.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-four euros);

2. the contribution of the Claim to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of 31st October, 2003 by and between FinCo and the Company (the Contribution Agreement);

3. based on generally accepted accountancy principles the worth of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet, including any accrued interests on 31st October, 2003 is of EUR 2,333,354.- (two million three hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty-four euros) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the Claim contributed to the Company is freely transferable by FinCo to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the Claim contributed to the Company have been or will be accomplished by the Directors of FinCo.

A copy of the above documents as well as of a Contribution Agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the increase in capital as follows: WPP FINANCE Co. LIMITED: 93,834 shares of EUR 25.- (twenty-five euros), each.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 2,345,850 (two million three hundred and forty-five thousand eight hundred and fifty euros), represented by 93,834 (ninety-three thousand eight hundred and thirty-four) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 25,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG HOLDINGS 2003, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.911 (la Société). La Société a été constituée le 10 mars 2003 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 501 du 8 mai 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 22 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 694 du 2 juillet 2003.

WPP FINANCE CO. LIMITED, une société à responsabilité limitée, avec siège social au 27, Farm Street, Londres, W1J 5RJ, Angleterre (l'Associé Unique),

ici représentée par M^e Bernard Beerens, juriste, de résidence au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le mandataire a désigné Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'acte.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.333.350,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.345.850,- (deux millions trois cent quarante-cinq mille huit cent cinquante euros) par voie d'émission de 93.334 (quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social mentionné sous 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital décrit sous 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à un avocat ou employé quel qu'il soit de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.333.350,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.345.850,- (deux millions trois cent quarante-cinq mille huit cent cinquante euros) par voie d'émission de 93.334 (quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et le paiement entier de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare par la présente souscrire 93.334 (quatre-vingt-treize mille trois cent trente-quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et payer entièrement ces parts sociales pour un montant total de EUR 2.333.350,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 4,- (quatre euros) par un apport en nature.

L'apport en nature consiste en un apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 2.333.354,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante-quatre euros) que l'Associé Unique a à l'égard de la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance, d'un montant total de EUR 2.333.354,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante-quatre euros) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 2.333.350,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante euros) devant être affecté au compte capital social nominal de la Société et

(ii) un montant total de EUR 4,- (quatre euros) devant être affecté à la prime de réserve de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance ci-dessus a été certifiée par, entre autres, un bilan de l'Associé Unique daté du 30 septembre 2003 et signé pour accord par un administrateur de l'Associé Unique FinCo et un certificat daté du 28 octobre 2003 émis par un administrateur de l'Associé Unique que:

1. le bilan annexé du 30 septembre 2003 indique que des créances intragroupe d'un montant de EUR 2.327.998,- (deux millions trois cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros) sont à payer par la Société à FinCo le 30 septembre 2003. Des intérêts sur ce montant d'un montant de EUR 5.356,- (cinq mille trois cent cinquante-six euros)

sont à payer par la Société le 31 octobre 2003. Par conséquent, le montant total de la Créance que FinCo dispose à l'encontre de la Société le 31 octobre 2003 est de EUR 2.333.354,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante-quatre euros);

2. l'apport de la Créance à la Société est régi et soumis aux conditions générales d'un contrat d'apport et de souscription daté du 31 octobre 2003 conclu entre FinCo et la Société (le Contrat d'Apport);

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance telle que figurant au bilan ci-joint est estimée, les intérêts compris au 31 octobre 2003, à un montant de EUR 2.333.354,- (deux millions trois cent trente-trois mille trois cent cinquante-quatre euros) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

4. la Créance apportée à la Société est librement transférable et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un gage ou autre droit en limitant sa transférabilité ou en réduisant sa valeur;

5. toutes les formalités de transfert de propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par les administrateurs de FinCo.

Une copie des documents ci-dessus ainsi qu'une copie du Contrat d'Apport, après avoir été signé ne varietur par la le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à l'augmentation de capital, l'actionnariat de la Société est comme suit:
WPP FINANCE Co. LIMITED 93.834 parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.345.850,- (deux millions trois cent quarante-cinq mille huit cent cinquante euros) représenté par 93.834 (quatre-vingt-treize mille huit cent trente-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise à un avocat ou employé quel qu'il soit de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 25.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 18, case 6. – Reçu 23.333,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077432.3/211/222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 45.400.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04519, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2003.

Pour MEGA-CAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(077070.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

FININVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.413.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FININVESTMENT S.A, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R. C. S. Luxembourg section B numéro 85.413, constituée sous la dénomination de CREDIPOP S.A., suivant acte reçu le 19 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 637 du 24 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les trois mille cent (3.100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du dernier paragraphe de l'article sept des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article sept des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

J. Elvinger.

(077437.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 96.624.

In the year two thousand and three, on the twenty-third of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending;

here represented by Mrs Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on October 22nd, 2003, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner of BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l., (hereafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to amend the corporate purpose of the Company by completing its existing corporate purpose with an additional purpose, namely the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the sole partner resolved to amend article 2 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«**Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours,

ici représentée par Mademoiselle Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2003. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRE/LUXEMBOURG I PROPERTY, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en cours, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 octobre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société en complétant l'objet social existant par un objet supplémentaire, à savoir l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution l'associé unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet prin-

cial consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 99, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077434.3/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

MON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.771.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 2003

Les actionnaires de la société MON S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société le 18 septembre 2003, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration de la société actuellement en place est remplacé par un nouveau Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Camille Weis, gérant de sociétés, demeurant à Roodt-Eisch (administrateur-délégué).
- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Madame Elisabeth Weis, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pleine et entière décharge est donnée au Conseil d'Administration précédent.

Les mandats des membres du nouveau Conseil d'Administration de la société seront valables jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Strassen, le 18 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077305.3/503/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ITEAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.162.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 20 novembre 2003 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Guy de Lasterie du Saillant de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Pascal Relier, consultant, demeurant 32, rue Jean Laveugle, L-1148 Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour ITEAM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077109.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

AP PORTICO HEVELIUSZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 70.269.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 17 novembre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de AP PORTICO, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999:

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- Perte à reporter: 1.210,76 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social.

Pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000:

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

prenant en considération les pertes reportées, le résultat net est une perte de USD 457,55 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social.

Pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001:

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

prenant en considération les pertes reportées, le résultat net est une perte de USD 329,61 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077508.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

SOCOFLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.869.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 novembre 2003 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de M. Jean Pierre Levionnois en qualité d'administrateur délégué et la nomination de Mme Hélène Eyono Ondoua.

L'assemblée accepte la nomination de M. Jean Pierre Levionnois en qualité d'administrateur.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077500.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

CONSULT.COM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 81.007.

Le bilan de liquidation au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077112.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LA WORLD FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 41.461.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077284.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LA WORLD FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 41.461.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077286.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LA WORLD FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 41.461.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077287.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LA WORLD FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.461.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077288.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LA WORLD FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.461.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077289.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.
